

Newsletter N°1 à destination des professionnels –Janvier 2020

SOMMAIRE

- 1 Vœux 2020 & Réunion de Coordination
- 2 Actions du CLIC
- 3 Ateliers nutrition
- 4 Activité physique adaptée
- 5 Action Nutrition & Pièce de théâtre
- 6 Soirée Débat & Maison partagée
- 7 Veille réglementaire
- 8 Appel à Projet

VŒUX 2020

Si 2019 aura été l'année d'une évolution certaine pour le CLIC, entre l'évaluation externe, la poursuite de la démarche qualité, le transfert des locaux _ toujours, au sein de l'enceinte Gardiner _ les mouvements de personnels, la réorganisation du service et des missions... etc., 2020 devrait être une année de transition !

Transition avec les élections municipales qui auront lieu ce printemps... et d'où s'en suivront de nouvelles élections des membres du bureau du CLIC. Les nouveaux statuts de l'Association APALHce portant le CLIC sont en cours de réécriture ;

Transition au vu du contexte réglementaire avec l'arrivée des Dispositifs d'Accompagnement à la Coordination (DAC) qui regrouperont les MAIA, PTA et, éventuellement les CLIC;

Transition au niveau du logiciel de suivi des personnes accompagnées avec l'Outil GWALENN qui est un outil « parcours » permettant le suivi des personnes accompagnées quel que soit les acteurs qui interviennent auprès d'elles. Aujourd'hui, nous évoluons d'une logique de dispositifs vers une logistique de parcours. La convergence des dispositifs contribuera à la simplification des modes opératoires.

Transition au niveau de l'équipe avec des départs et des arrivées...

Que 2020 apporte à chacun son flot de petits et grands moments de bonheur,

à savourer sans modération!

L'équipe du CLIC vous souhaite une excellente année!

« Tout seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin! »

ACTIONS DU CLIC

Réunions de Coordination

La réunion de coordination a pour objectif de faire le point sur une situation problématique soit à la demande de la personne, de son entourage ou bien d'un professionnel. Elle met en présence les professionnels concernés et dans la mesure du possible la personne et son entourage. Il s'agit d'un lieu ouvert de concertation.

Faites-nous part des situations que vous souhaiteriez aborder, à l'aide de la fiche d'inscription. N'hésitez pas à nous contacter pour la recevoir.

Canton Saint - Malo 2

Lundi 20 Janvier - Après Midi Lundi 10 Février - Après-Midi

Canton Dol de Bretagne

Lundi 13 Janvier 2020 – Après Midi Lundi 03 Février 2020 – Après Midi

Canton Saint-Malo 1

Lundi 27 Janvier 2020 – Après Midi Lundi 02 Mars 2020 – Après Midi

Permanences Territoriales

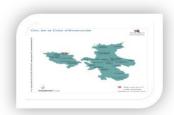
Le CLIC de la Côte d'Emeraude est mobile sur le territoire pour informer les usagers au plus près de leur domicile.

Prendre impérativement Rendez-vous au 02.99.16.88.76

La Gouesnière: Mardi 14, 21 et 28 Janvier 2020

Châteauneuf d'Ille et Vilaine : Jeudi 2 et 16 Janvier 2020

Cancale: Jeudi 9 et 23 Janvier 2020



Café des Aidants

Le Café des Aidants est un temps d'échange animé par Lorette Petton-Malarde psychologue, accompagnée d'une professionnelle du CLIC autour d'une thématique un après-midi par mois de 15h à 16h30. Destiné aux aidants – Gratuit

MARDI 7 Janvier 2020

DINARD

Hôtel des Tilleuls - 36, Rue de la Gare

35800 DINARD

Thème: Aidants mais pas seulement - mon rôle de père, mère, homme, femme, conjoint, enfant.

Mardi 21 Janvier

Saint Méloir des Ondes

La Boulangerie des Ondes - 38 rue d'Emeraude

35350 St Méloir des Ondes

Thème: Etre aidant, un choix?

Attention: changement de lieu

Le Café des Aidants ne se déroule plus à La Fresnais, mais en 2020 à St Méloir des Ondes

L'internet à votre service!

Aide Administrative numérique à domicile pour les plus de 60 ans.

Flore HUGUERRE, intervenante sociale numérique du **CLIC de la Côté d'Emeraude** se déplace au domicile de la personne en demande ou la recevoir dans un autre lieu. **Les rencontres se font sur Rendez-Vous – Contact au**

Dinard : Lundi de 14h à 17h

Le Tronchet : Mardi de 9h à 12h

St Jouan-des-Guérets : Mardi de 14h à 17h
 St-Méloir-des-Ondes : Mercredi de 9h à 12h

Miniac-Morvan : Jeudi de 9h à 12h

• Pleurtuit : Jeudi de 14h à 17h

Plerguer : Vendredi de 9h à 12h

Soutien psychologique

Soutien psychologie destiné aux personnes de plus de 60 ans vivant à leur domicile et sur le territoire de la Côté d'Emeraude.

Cette prestation est proposée gratuitement aux usagers.

N'hésitez pas à nous contacter pour présenter les situations de personnes susceptibles d'être intéressées. En fonction de la situation, nous lui proposerons une possibilité de prise en charge adaptée.

Contact - Clic de la Côté d'Emeraude: 02.99.16.88.76

Les ateliers nutrition - L'alimentation et le bien-vieillir

Canton Saint Malo 1

Afin de favoriser votre bien-être et vieillir « en bonne santé », une diététicienne et une éducatrice sportive spécialisée en Activités Physiques adaptées vous invitent à échanger et expérimenter autour de l'alimentation et de l'activité physique.

6 rencontres-ateliers entre le 21 janvier et le 24 mars 2020 à la salle Cancaven à CANCALE. Il reste des places de disponibles , n'hésitez pas à informer les personnes que vous accompagnez.

Rencontres et ateliers pratiques autour de la nutrition

0 0 0

Une diététicienne et une éducatrice sportive spécialisée en Activités Physiques Adaptées

vous invitent à échanger et expérimenter autour de l'alimentation et de l'activité physique,

afin de favoriser votre bien-être et vieillir en « bonne santé »





Convivialité • Plaisir • Bien-être

Les rencontres et ateliers reposent sur une animation collective et participative basée sur les compétences et les habitudes de vie des participants, pour accompagner chacun vers des choix favorisant le bien-être.

Ils s'adressent à toute personne de plus de 55 ans, souhaitant retrouver ou garder une aualité de vie satisfaisante.

Mardi 21 janvier 2020 de 10h00 à 11h30 : Café rencontre*

Mardi 28 janvier 2020 de 10h00 à 14h00 : Atelier nutritionnel

Préparation d'un repas simple, équilibré et savoureux, à partir d'un panier de denrées proposées par le diététicien : chacun peut faire part de ses idées de recettes, ses « trucs et astuces » Partage du repas et échanges
Choix du menu et des ingrédients pour le 2ème atelier nutritionnel (24 mars)

Mardi 11 février 2020 de 10h00 à 11h30 : Echanges autour de l'alimentation avec la diététicienne

Mardi 10 mars 2020 de 10h00 à 11h30 : Expérimentation d'une activité physique adaptée

Mardi 17 mars 2020 toute la journée : Bilan de forme individuel (30 minutes),

Réaliser des petits exercices (souplesse, équilibre...) Echanger avec un éducateur sportif Être orienté vers des activités physiques et des structures

Mardi 24 mars 2020 de 10h00 à 14h00 : Expérimentation d'une activité physique adaptée et Atelier nutritionnel

* Les thèmes des cafés rencontre sont fixés selon les besoins du groupe. Exemples :

- Comprendre et s'approprier les recommandations nutritionnelles,
- Equilibrer ses repas en solo ou en duo,
- Bien manger à petits prix,
- Comment choisir et utiliser les matières grasses,
- Se faire plaisir et prendre soin de soi,
- Retrouver ou garder le plaisir de bouger, marcher, découvrir...

Tarif pour l'ensemble de ce programme : 15€ par participant - 12 participants MAXIMUM







A la salle Cancaven (à côté de la caserne de pompiers), Rue Arnstein 35260 CANCALE

6 rencontres entre le 21 janvier et le 24 mars 2020

3 rencontres collectives 2 ateliers nutritionnels collectifs 1 bilan de forme individuel

Informations et inscriptions

<u>CLIC de la Côte d'Emeraude</u> 02.99.16.88.76 accueil-clic3-emeraude@hotmail.fr



Activité physique adaptée

Gymnastique Equilibre





Cours collectifs de :13h45/14h45 et 14h45/ 15h45.

Possibilité de cours individuels pour les personnes de plus de 65 ans

Jusqu'à 5 séances. Tarif de 25€

Les séances ont lieu tous les jeudis matins au domicile des usagers et sont encadrées par **Maruia LE HEURT**, éducatrice sportives spécialisée en Activités Physiques Adaptées

Informations et inscriptions au:

CLIC de la Côte d'Emeraude: 1, rue Henri Dunant 35800 Dinard - 02 99 16 88 76

accueil@clic-cote-emeraude.fr

Action Nutrition La Richardais - Canton Saint Malo 2

Une conférence gratuite aura lieu dans un premier temps le 30 janvier 2020 à la Salle des fêtes

1 Place de la République à la Richardais.

La conférence est destinée à des personnes de plus de 60 ans.

Suite à cette rencontre, les personnes intéressées pourront s'inscrire aux ateliers qui auront lieu

> Les 6 et 13 février Les 5, 12, 19 et 26 mars 2020.

Les ateliers sont gratuits.



PIECE DE THEATRE « TOUS AIDANTS »

Le CLIC de la Côte d'Emeraude travaille actuellement à la mise en place d'une <u>action à destination des aidants</u> avec la pièce de théâtre « Tous Aidants », qui se tiendra le jeudi 13 février après-midi au Phare à Saint Coulomb. Sous forme de spectacle-débat, cette pièce jouée par la Compagnie Casus Délires favorise la rencontre et les échanges.

A l'issue de la pièce, nous souhaiterions mettre en place un forum, avec des stands tenus par les acteurs du territoire afin de répondre aux questions des aidants.

Dans ce cadre, nous vous invitons à une réunion préparatoire le :

Jeudi 09 janvier de 10h à 12h
à la Salle Convivialité (4), rue de la Vallée Verte
à Saint Méloir des Ondes.

Cette réunion sera l'occasion de vous présenter la pièce « Tous Aidants », mais aussi <u>d'organiser la commu-</u> nication en amont de la pièce ainsi que le forum afin de poursuivre les échanges.

SOIREE DEBAT

Les E lus MSA des cantons de Saint Malo 1 et Saint Malo 2 vous invitent à une soirée-débat de prévention santé, organisée

Le jeudi 23 janvier 2020 sur le thème :

"La Maladie de Lyme, mieux la connaître pour mieux réagir et prévenir".

La conférence est gratuite et ouverte à tous



Une réunion d'information et d'échanges sur **la maladie de Lyme**, avec la participation du : Dr **Jean POINSIGON**, Médecin

La maladie de Lyme est une maladie bactérienne transmise lors d'une piqûre de tiques. Si elle n'est pas soignée, cette infection peut devenir chronique et se diffuser de la peau à tout l'organisme avec parfois des complications graves ...

Moment de rencontre et d'échanges avec un professionnel de santé, cette soirée-débat de prévention santé sera l'occasion d'aborder toutes les questions relatives à la maladie de Lyme d'apporter son lot d'informations, d'interrogations, de conseils...

Pour introduire la soirée, la vidéo « A l'attaque des tiques : pour une meilleure prévention de la maladie de Lyme » réalisée par la

Maisons partagées à Saint Malo

Le projet est porté par l'Association Ker Amélie—Simon de Cyrène à Saint Malo.

Une maison partagée doit ouvrir en 2022. Chaque maison est prévue pour loger six personnes en situation de handicap et autant de personnes valides. Elles seront accompagnées d'un responsable de maison. La maison sera composée de studios individuels, d'espaces communs et d'un jardin.

Pour soutenir le projet, un déjeuner festif est proposé à tous pour aider le projet de Ker Amélie

Dimanche 26 janvier 2020 à partir de 12h, Salle de quartier Rotheneuf,

8, rue David Macdonald Stewart à Saint Malo

Renseignements au 06 35 55 35 10

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) : une démarche plus simple

Dès le 1er janvier 2020, la procédure de déclaration est simplifiée.

La déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) se fait simplement via la déclaration sociale nominative (DSN). Elle permet également d'avoir un calcul simplifié de l'effectif des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) et de l'effectif total de l'entreprise.

Un interlocuteur unique pour le recouvrement de la contribution : les Urssaf ou les caisses de MSA (selon votre régime d'assujettissement) lesquels reverseront le montant de la collecte à l'Agefiph.

À noter aussi :

- toutes les formes d'emploi seront comptabilisées pour le calcul du montant de la contribution (CDD, CDI, contrats d'alternance, parcours emplois compétences (PEC), stages, périodes de mise en situation professionnel (PMSMP), etc.);
- toutes les entreprises, y compris celles comptant moins de 20 salariés, déclareront leur effort en faveur de l'emploi des personnes handicapées pour mieux identifier et répondre à leurs besoins. Seuls les employeurs de 20 salariés et plus restent assujettis à l'obligation d'emploi de 6 % et devront, le cas échéant, verser une contribution en cas de non-atteinte de cet objectif.

Source: https://www.handirect.fr/wp-content/uploads/2019/12/Ce-qui-change-janvier-2020.pdf

Pour aller plus loin:

https://www.agefiph.fr/sites/default/files/import_destination/Agefiph_AO_OETH_OK.pdf

https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-handicap/article/obligation-d-emploi-des-travailleurs-handicapes-ce-qui-change-en-2020



TOUS CONCERN



Une procédure de déclaration simplifiée

Fini les 5 formulaires et la centaine de rubriques à renseigner l Dès le 1st jarvier 2020, la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) se frea simplement via la déclaration sociale nominative (DSN).



Un calcul des effectifs simplifié via la DSN

Le calcul de l'effectif des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) et de l'effectif total de l'entreprise sera effectué par les organismes sociaux sur la base des déclarations faites par l'employeur dans son logiciel RH de gestion du personnel et de paye.

Un interlocuteur unique



Le recouvrement de la contribution sera assuré par un seul interlocuteur: les Urssaf ou les caisses de MSA (selon votre régime d'assujettissement) lesquels reverseront le montant de la collecte à l'Agefiph.

La comptabilisation de toutes les formes d'emploi



Toutes les formes d'emploi seront prises en compte dans le calcul du montant de la contribution : CDD, CDI, contrats d'alternance, parcours emplois compétences (PEC), stages, périodes de mise en situation professionnel (PMSMP)... Quelle que soit la nature du contrat conclu. tout travailleur handicapé sera comptabilisé au prorata de son temps de travail sur l'année



Une valorisation de l'emploi des seniors handicapés

Chaque travailleur handicapé de 50 ans et plus comptera pour 1,5 dans le calcul de l'effectif des ROETH



Une incitation à recourir à la sous-traitance

Si vous déclarez l'achat de produits ou de services auprès d'un Ésat, d'entreprises adaptées ou de travailleurs indépendants handicapés (TIIH), vous pourrez les valoriser en déduction de la contribution due. Les modalités de calcul seront simplifiées grâce à l'application d'un taux unique, quel que soit le type d'achat (30 % du coût de la main-d'œuvre), dans la limite d'un plafond dépendant du nombre de BOETH que vous employez.



Une offre de services adaptée à tous les employeurs

Toutes les entreprises, y compris celles de moins de 20 salariés, devront déclarer la présence de travailleurs handicapés dans leur effectif. Ces données permettront de mieux connaître la réalité de l'emploi des personnes handicapées et de proposer aux employeurs une offre de services adaptée.



Une réduction de la contribution valorisant les stratégies favorables à l'emploi des travailleurs handicapés

Certains types de dépenses directes vous donnent droit à une réduction du montant de votre contribution :

- la réalisation de travaux favorisant l'accessibilité des locaux de l'entreprise aux travailleurs handicapés;
- la mise en œuvre de moyens humains, techniques ou organisationnels compensatoires au handicap pour le maintien dans l'emploi ou la reconversion professionnelle de salariés handicapés
- les **dépenses de sensibilisation et de formation** au handicap des salariés de l'entreorise :
- le coût de prestations d'accompagnement dans l'emploi de travailleurs handicapés (job coaching) assurées par des organismes extérieurs à l'entreprise (associations, Ésat, entreprises adaptées, cabinets d'accompagnement.).

La réforme de l'OETH, c'est :

plus de simplicité et plus de bénéfices pour les employeurs, plus d'emplois pour les travailleurs handicapés 9; pictogrammes : Flaticon

O Concention

APPEL A PROJET: Prévention de la perte d'autonomie pour les personnes âgées

Le Département et ses partenaires, réunis en conférence des financeurs, lancent un appel à projet.

Objectif: encourager les initiatives de prévention pour limiter la perte d'autonomie des personnes âgées. Ateliers mémoire, activités physiques, médiation numérique, aide aux aidants... **Vous avez jusqu'au 31 janvier pour déposer vos projets!**

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est née de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015. En Ille-et-Vilaine, cette instance locale présidée par le Département, réunit 19 partenaires dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie des plus de 60 ans vivant à domicile. L'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) en assurent les vice-présidences. Ensemble, ces acteurs ont adopté un programme coordonné sur la période 2019-2023 pour le financement d'actions de prévention. Sur cette base, la conférence des financeurs bénéficie chaque année de crédits spécifiques de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour soutenir le développement de nouvelles actions. Une centaine d'actions sont soutenues chaque année en Ille-et-Vilaine.

Qui peut proposer un projet?

Toute personnalité morale peut déposer un projet, quel que soit son statut (public, privé non lucratif...). Les demandes de subvention ne pourront pas concerner des actions à visée commerciale. Les actions devront être développées sur le territoire d'Ille-et-Vilaine et s'adresser aux personnes de 60 ans et plus ou aux proches aidants de ce public, eux-mêmes pas nécessairement âgés de 60 ans ou plus. Ne sont pas éligibles : les actions réalisées pour les résidents d'EHPAD, les actions individuelles de santé, les actions de prévention individuelles réalisées par les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les actions destinées aux professionnels de l'aide à domicile, les actions destinées à créer, outiller, structurer et coordonner les services polyvalents d'aide et de soins à domicile.

A noter : les projets devront comprendre un volet sur les solutions de transport envisagées par les porteurs de projet pour mobiliser les plus fragiles et les personnes les plus isolées à leurs actions.

Répondre à l'appel à projets 2020 Les projets devront être déposés au plus tard le 31 janvier 2020. Les projets seront ensuite sélectionnés puis validés par la conférence des financeurs fin mars. La notification des projets retenus et le versement des subventions se fera au printemps.

Avant de remplir un dossier de candidature : Prenez connaissance du cahier des charges: https://www.ille-et-vilaine.fr/sites/default/files/asset/document/cahierchargescfppa_2020.pdf

Renvoyez le dossier exclusivement par voie électronique avant le 31 janvier 2020 : conferencefinanceursppa@ille-et-vilaine.fr

- Pensez à joindre une lettre de demande de financement et un RIB. NB : il est important de compléter et d'adresser un dossier par projet.
- Tout dossier incomplet ou déposé hors délais sera déclaré irrecevable

Si vous avez une question : **02 99 02 39 78**

Source: https://www.ille-et-vilaine.fr/conference-des-financeurs

CLIC DE LA COTE D'EMERAUDE 1 Rue Henri Dunant 35800 Dinard 02.99.16.88.76

Retrouvez-nous sur le web: http://www.clic-cote-emeraude.fr/